

Message n°84b du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Tourisme – Destination Veveyse SA –
Volet B: Souscription à l'acquisition de 1000 actions
nominatives de 100 francs – Crédit d'engagement de
100 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°84b concernant un crédit d'engagement de 100 000 francs destiné à l'acquisition de 1000 actions nominatives de 100 francs.

But de la dépense

Le changement de la société Monte-Pente de Corbetta SA (MPC SA) en Destination Veveyse s'accompagne de la recherche de nouveaux actionnaires.

Par ailleurs, s'agissant de l'augmentation du capital-actions, le Conseil communal et l'Association des communes de la Veveyse (ACV) se sont également mis d'accord pour souscrire des actions à hauteur de 100 000 francs chacun. Ces investissements dans le capital-actions de la société Destination Veveyse SA conféreront à notre Commune et à l'ACV un certain poids dans les décisions stratégiques qui devront être prises en lien avec le projet 4 saisons.

Destination Veveyse SA s'est engagée à modifier ses statuts afin d'y faire figurer le droit pour les Garantés de nommer chacune un représentant au conseil d'administration. Ce représentant devra obligatoirement être un membre élu des autorités respectivement de la Commune de Châtel-St-Denis et d'une autre commune membre de l'ACV, et la qualité de membre du conseil d'administration sera liée à cette fonction d'élu.

L'Assemblée extraordinaire des actionnaires de la société Destination Veveyse SA va voter la réduction du capital avec une augmentation simultanée. Ainsi les 61 actions détenues par la Commune seront-elles annulées (annulées), au même titre que celles de tous les actuels actionnaires. Les actions détenues par la Commune figurent au bilan sous la rubrique 10700.00 Placements financiers à long terme, Actions et parts sociales représentant 30 500 francs (61 x 500 francs). Après le vote de l'Assemblée générale des actionnaires, la perte sera comptabilisée dans l'exercice 2024.

Concernant le prêt octroyé de 224 000 francs à MPC SA repris par Destination Veveyse, il est inscrit au bilan avec un solde de 209 600 francs (remboursement en 2021 Fr. 10 000; en 2022 Fr. 4400; pas de remboursement en 2023) – rubrique 14450.00 Prêts à entreprise privée, le Conseil communal renonce pour l'instant à demander la transformation de ce prêt en actions.

Dépenses du budget des investissements – patrimoine administratif

Rubrique comptable 8406.5550.00

Participation actionnariat Destination Veveyse SA

Fr. 100'000.00

Ce montant n'est pas soumis à l'amortissement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce montant de 100 000 francs en vue de l'acquisition de 1000 actions d'une valeur de 100 francs chacune.

Châtel-St-Denis, octobre 2024

Le Conseil communal

Annexe: Projet d'arrêté

PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

v u

- Le Code des obligations, articles 492 à 512;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°84b du Conseil communal, du 22 octobre 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 100 000 francs en vue de l'acquisition de 1000 actions d'une valeur de 100 francs chacune.

Article 2

Cette acquisition d'actions va augmenter la valeur du capital social du patrimoine administratif et n'est pas soumise à l'amortissement.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, le 11 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:

Ana Rita Domingues Afonso



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz